## Chronique scolaire

Objekttyp: Group

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise

d'éducation et du Musée pédagogique

Band (Jahr): 32 (1903)

Heft 11

PDF erstellt am: **28.05.2024** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

## Chronique scolaire

Confédération. — Dans leur réunion, à Olten, le 25 avril dernier, les délégués des Expositions scolaires suisses ont discuté entre autres la publication de cartes de la Suisse à l'usage des élèves, de reliefs et de tableaux historiques.

L'Exposition scolaire permanente de Berne, désignée comme Vorort pour 1903-1904, a été chargée de poursuivre l'étude de

ces questions.

— Le Département militaire fédéral a désigné comme experts pédagogiques des recrues de 1903 : pour le canton de Fribourg, M. Jomini, à Nyon; pour Neuchâtel, M. Eperon, à Cossonay; pour le Jura bernois, M. Merz, à Meyriez.

La surveillance générale pour la Suisse romande est confiée

à M. Scherf, à Neuchâtel.

L'ordonnance fédérale sur le recrutement recommande expressément aux autorités cantonales de veiller à ce que les jeunes gens soient placés sous un commandement qui les empêche de s'enivrer dès le matin.

Les illettrés pourront se présenter une seconde fois en 1904. On leur offre aussi la faculté d'améliorer leurs notes pédagogiques.

Neuchâtel. — La Commission du Grand Conseil chargée d'examiner le projet de loi sur l'Instruction publique a terminé, le 14 mai, son important travail. Le projet, comme on sait, embrasse toutes les lois sur l'enseignement. Il contient 235 articles et le rapport de la Commission, présenté par M. Charles Perrin, forme une brochure de 167 pages.

Cette grosse question va être soumise le plus tôt possible aux délibérations du Grand Conseil, afin que, dans le courant de l'année, le Département de l'Instruction publique puisse élaborer les règlements et les programmes, en un mot, tout préparer pour la mise en vigueur de la nouvelle loi au début

de l'année scolaire 1904.

Cours de vacances. — La Direction de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel a organisé, du 20 juillet au 3 août prochain, à l'Académie de Neuchâtel, des cours de vacances pour instituteurs et institutrices primaires suisses.

Le programme comprend des leçons de botanique, zoologie, physique, chimique, géographie, géologie, langue française,

littérature, pédagogie et beaux-arts.

L'enseignement sera donné par divers professeurs de l'Académie de Neuchâtel avec le concours de M. F. Guex, de Lausanne, pour la pédagogie.

AVIS. — La Société fribourgeoise d'éducation se réunira à Broc, le 9 juillet prochain.